

Par sa lettre en date du vingt-six février mil neuf cent dix-huit, Monsieur le Ministre de la Guerre nous a requis de transcrire l'acte de décès ci-après : \_\_\_\_\_

« Acte de décès, n° 358 - C'an mil neuf cent dix-huit, le vingt et un janvier, à dix heures, étant à Verdun, (meuse), acte de décès de Coumes Jean Callayrie, soldat de 2<sup>ème</sup> classe, 13<sup>ème</sup> C<sup>ie</sup> du 234<sup>ème</sup> Régiment, n° M<sup>le</sup> 13041, n° M<sup>le</sup> 66, au Recrutement de St<sup>e</sup> Gaudens, né le trente septembre mil huit cent quatre-vingt-seize, à Melles, canton de St<sup>e</sup> Béat, (Haute-Garonne), domicilié en dernier lieu à Melles, (Haute-Garonne), "Mort pour la France", de blessures de guerre, le vingt-huit juillet mil neuf cent dix-sept, à dix-neuf heures, près de Taissy, (Aisne), fils de André et de Touech Jeanne domiciliés à Melles, (Haute-Garonne), célibataire. Conformément à l'article 77 du code civil, nous nous sommes transporté auprès de la personne décédée et assuré de la réalité du décès. \_\_\_\_\_

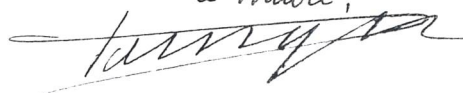
« Dressé par nous Doucet Eugène, Lieutenant chargé de Détails au 234<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie, titulaire de la croix de guerre, officier de l'état civil, sur la déclaration de Dangla Bernard, soldat de 2<sup>ème</sup> classe, titulaire de la croix de guerre et de David Henri, soldat de 2<sup>ème</sup> classe, tous deux de la 13<sup>ème</sup> Compagnie du 234<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie, témoins qui ont signé

avec nous, après lecture faite. Doucet, Dangla et David, signés. \_\_\_\_\_

« Vu par nous, Pierre Jouhannaud, Sous-Intendant militaire Jouhannaud, signé. Vu pour légalisation de la signature de M<sup>r</sup> Pierre Jouhannaud, Paris le 21 Février 1918. Le Ministre de la Guerre, par délégation, le chef du Bureau des Archives administratives, signé, Illisible. » \_\_\_\_\_

Transcrit le sept Mars mil neuf cent dix-huit.

Le Maire,



ces  
Coumes.  
"la France"



5 ans nul bail est quatre vingt vingt et de huit septembre, à six heures du matin,

Par devant nous, Jura Jean, Maire, officier de l'état civil de la Commune de Helle, provisoirement de H. Gaudin, département de la Haute-Savoie,

Et comparu: Le sieur Gomes André, âgé de cinquante six ans, cultivateur, demeurant à Helle, lequel nous a présentée un enfant du sexe masculin, né à Helle, aujourd'hui, à cinq heures du matin, fils de son déclarant et de Joseph Jeanne, âgée de trente-neuf ans, ménagère, demeurant à Helle, mariée, laquelle époux on a donné le nom de Jean.

Prénoms: Les sieurs Jourquet Jean, âgé de quarante quatre ans, cultivateur, demeurant à Helle, et Dorville Auguste, âgé de trente quatre ans, instituteur, demeurant à Helle, lesquels ont signé avec nous le présent acte, ce que nous n'en faisons que déclarant, après lecture faite.

*J. Gaudin*

*J. Gaudin*

*J. Gaudin*

# 134ème Régiment d'Infanterie de Ligne



## Principaux engagements et combats

références internes

**le de Morhange et Victoires de Lorraine: Sarrebourg (20 août), Trouée  
harmes**

*48, 129*

**isive de Septembre, les Opérations en Artois: Vimy**

**lle  
lle**

*115  
115  
115*

**le de Verdun - Reprise des Forts de Douaumont et de Vaux: Avocourt  
, Fleury,  
k-Chapitre (17-22 août)**

*267, 332*

**min des Dames**

*30*

**re: Cramaille, Savernay  
y, l'Aisne, la Retourne**

*162  
178, 196, 203*

# mémoire des hommes

nprimer

► Fermer la fenêtre

**PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.**

Nom COUMES

Prénoms JEAN CALLAURÉ

Grade St de 2e classe

Corps 331. R. Infanterie

N° 13041 au Corps. — Cl. 1916

Matricule. 66 au Recrutement St Gaudens

Mort pour la France le 28 juillet 1917

à Selles (Aisne)

Genre de mort tué à l'ennemi

---

Né le 22 septembre 1896

à Selles Département H<sup>ts</sup> Garonne

Arr<sup>e</sup> municipal (p<sup>s</sup> Paris et Lyon), }  
à telout rue et N°.

---

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

Jugement rendu le \_\_\_\_\_

par le Tribunal de \_\_\_\_\_

acte ou jugement transcrit le 7 Mars 1918

à Selles (H<sup>ts</sup> Garonne)

N° du registre d'état civil \_\_\_\_\_

534-208-1091. [96434.]

# Sépultures de guerre - fiche de renseignements -

► [Fermer la fenêtre](#)

► [Imprimer](#)

**COUMES -ait- GALLAYRE**

**Mention: « Mort pour la France »**

**Jean**

**Soldat**

**234° R.I.**

**66**

**St Gaudens**

**1916**

**28/07/1917**

on :

**Aisne**

**OEUILLY**

**Nécropole nationale "OEUILLY"**

iture : **Tombe individuelle**

**775**

Géré par : Direction des Pensions des Statuts et de la Réinsertion Sociale  
Direction Interdépartementale chargée des anciens combattants à Lille

*Acte Décès  
Maissy 02160*

*Plan Nécropole Nationale "OEUILLY" 02160*